



■ Point 1 : Mise en place de la norme ISO27001 : Sécurité, quand tu nous tiens...

De nouvelles normes de sécurité, toujours plus d'obligations pour les salariés,...

Vos élus Cfdt dénoncent ce report de la sécurité sur les salariés alors que la direction refuse de mettre des tourniquets, ou de mettre en place des procédures où le salarié ne serait pas le cœur du système de sécurité, ce qui le met en position de cible (c'est lui qui a possession de tous les codes et cartes ou autres sur lui !).

Il y a là un danger pour les salariés, et la direction ne pourra faire mine de l'ignorer si un accident a lieu, elle en sera l'unique responsable.

De plus, les règles ne sont pas claires, ni expliquées aux salariés sur F2F ou autre, et varient selon les projets, les saisons... Comment le salarié peut-il s'y retrouver ainsi ?

■ Point 12 : Informations Trimestrielles : effectifs

2500 recrutements avec seulement une augmentation des effectifs de 150 salariés en 2017, cela fait 2350 départs ! Nous réclamons une analyse de ces départs, et ce depuis un an. Les 18% de taux de départs annuel ont été dépassés, comme nous le prédisions tout au long de 2017, et encore nous n'avons pas dedans les départs du 2 janvier. Car de nombreux salariés démissionnent pour partir le 2 janvier et juste après avoir reçu la prime équivalente au 13^{ème} mois.

Nous alertons sur une mise en danger de l'entreprise, avec une forte « juniorisation » des équipes.

Nous ne comprenons pas pourquoi la direction ne fait aucune analyse des départs afin de les endiguer ! Est-ce une volonté pour augmenter l'OffShore ? Quel taux de départs avant de faire quelque chose ?

Les démissions quant à elles sont annoncées encore plus nombreuses pour les mois à venir que pour 2017 ! (356 sorties prévues en janvier).

■ Point 5 - Immobilier des sites SSG

Vos élus Cfdt informe à la direction la création d'un nouveau site Sopra Steria sur Paris : Pitard. Nous demandons quand est-ce que la direction informera et consultera les instances représentant les salariés sur cette nouveauté. La direction n'était pas au courant au dernier CE. «C'est un loupé », « On aurait dû venir avant »... **Il semble donc que les « baronies » ou BU fassent ce qu'elles veulent, jusqu'à créer des sites !**

Qu'est-ce qui est mis en place pour que cela ne se reproduise plus ?

Silence.

Nous rappelons que chaque consultation sur les locaux pose problème, la direction n'informant et ne consultant les instances que quand tout est décidé, signé, fait, contrairement à ce que prévoit la loi, et contrairement au bon sens afin que les salariés puissent influencer sur les choix faits et proposer des idées d'amélioration.

■ Point 2 : Primes Vacances : des erreurs dans les calculs ???!

Vos élus au CE soupçonne des irrégularités en défaveur des salariés sur le calcul de la Prime Vacances, et cela depuis des années !

Ils ont votés une expertise, et l'expert demande des données économiques à la direction afin de faire ses calculs. La direction traîne, et n'a toujours pas fourni les informations demandées.

Elle promet d'avoir une « visibilité sur les délais et les informations qu'elle fournira » la semaine suivante...

Patience et longueur de temps...



■ Point 8 : Explication du choix d'Office 365

Office 365 équipe désormais la majorité des PC SSG. Mais seulement la majorité, car certains clients le refusent ! Comment va-t-on tenir à jour le SI SSG et ces multiples outils pour 2 systèmes en parallèle ? Quel coût ?

Pourquoi avoir choisi Office365 et accepté ses conditions générales de ventes hyper permissives sur toutes les données des salariés et des clients SSG ?!

Une fois de plus, la sécurité est portée par le salarié, mais l'entreprise, elle, peut être négligente...

■ Point 12.4 : Astreintes

Vos élus CFDT rappellent à la direction **qu'elle se doit de payer les astreintes en semaine prévues sur les jours de travail car elles ont des plages plus larges que la journée classique.**

En effet, les salariés sont soumis à des astreintes de 8h à 20h en semaine, devant être dispo ainsi sans pause et même au déjeuner, mais ils n'ont aucune contrepartie financière ou en repos pour cela, ce qui est illégal !

■ Point 16 : Affectation des salariés à leur site de travail

Nous constatons depuis peu que toutes les embauches parisiennes le sont sur le site de Manhattan, alors que le salarié n'y met jamais les pieds et travaillera toute sa carrière à Meudon ou à Montreuil.

La CFDT dénonce une volonté de la direction de vouloir supprimer la notion de lieu de travail afin de ne plus ensuite avoir à justifier les déplacements, déménagements, et payer les frais afférents aux déplacements.

■ Point 18.4 : Télétravail Occasionnel : demandez-le !

Face2Face abrite désormais quelques mots sur le télétravail occasionnel, devenu un droit (avec l'accord de l'employeur) depuis la nouvelle loi.

Cependant, nous demandons à la direction d'en faire une communication plus large que ce paragraphe perdu sur l'intranet. Refus de la direction. Il ne faudrait pas que ce soit connu et que les salariés l'utilisent !

Il faut demander à son manager. Lequel ? mystère, et sont-ils au courant qu'ils peuvent accepter ? ça dépend...

En cas de neige, de grève, de soucis,...

N'hésitez pas à demander le télétravail occasionnel !

(et à nous remonter votre expérience).



■ **Point 18.6 et 18.8 : Responsable Sécurité et Happiness Officer**

Il n'y a pas de Responsable Sécurité en tant que tel, tel que défini par la loi (R4614-2). Alors pourquoi essaye-t-on de faire passer les gestionnaires de sites pour ces Responsables Sécurité alors qu'ils n'ont aucun pouvoir sur l'organisation du travail ? Donner une mission à quelqu'un sans en donner les moyens, c'est générer du stress et même des burnOut !

Pour les Happiness Officer, c'était juste une réflexion, ils n'existent pas chez SSG. Et on comprend qu'ils ne sont pas prêts d'exister...

Décidemment, le mieux pour les conditions de travail des salariés... ce n'est pas une priorité !

► Pour recevoir directement et mensuellement « L'ESSENTIEL CE » il suffit d'envoyer un simple mail à EssentielSopra-subscribe@yahoogroupes.fr (depuis une adresse électronique perso) ou d'en faire la demande aux Délégués Syndicaux ou aux élus Cfdt (la liste des DS et des élus CE et DP est disponible sur intranet Sopra Steria).

Vos élus Cfdt au CE :

Titulaires			Suppléants		
Caroline RICHARD	Rennes (Manhattan / Montreuil)		Alain MOIREZ	Toulouse	
Pierre GIRAudeau	Rennes		Mohamed HELLA	Meudon	
Nathalie LACASSAGNE	Albi		Donatella CORAGGIO	Manhattan	
William BEAUMOND	Aix-en-Provence		François-Marie BRENGUES	Rodez	
			Représentant Syndical :		
			Bernard MOLLIER	Albi/Toulouse	

Consultez notre site

<http://cfdtsoprasteria.blogspot.fr/>

Contact dscfdtsoprasteria@gmail.com / 01 40 67 86 99

Axway : pallombert@axway.com / 01 47 17 21 62

SBS : cfdtsoprabanking@gmail.com

I2S : contact@cfdtsteria.fr / 06 15 32 47 30

HR : nathalie.sicard@soprahr.com / 04 91 28 59 18

